

Représentants patronaux au CESER

CESER	: 5 décembre 2016
Intervention n°	: 18
Document	: Carte des formations
Orateur	: Dominique Lecomte

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques.

Les travaux conduisant à l'évolution de la carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée 2017 ont été conduits de manière transparente et consensuelle, il faut nous en féliciter.

Au-delà de la méthode, les acteurs économiques se félicitent du rééquilibrage observé en direction des formations industrielles et de la poursuite des efforts en direction du continuum -3/+3 en lien notamment avec l'accès des titulaires d'un baccalauréat technologique au diplôme de BTS.

Nous notons cependant que nous ne disposons que de l'évolution de la carte des formations, et non d'une vue d'ensemble en la matière. Avec seulement 5 fermetures de formations proposées, il nous faut rappeler que le fait d'ouvrir sans jamais fermer rend le système dans son ensemble moins agile et prisonnier de l'existant. Certains secteurs d'activité sont en mutation très rapide et nécessiteront que l'on puisse répondre à de nouvelles compétences indispensables aux emplois de demain. Fermer c'est donc se donner les moyens d'ouvrir ailleurs et sur les compétences nouvelles.

Et nous observons encore des demandes d'ouvertures de formations propres à certains secteurs d'activités dont quelques CFA éprouvent structurellement des difficultés à remplir leur section. Ces cas sont bien évidemment à distinguer des formations en manque de jeunes candidats.

Au-delà de l'ouverture ou de la fermeture de formations, c'est aussi la continuelle adaptation de celles-ci qu'il est indispensable de prendre en compte afin de se rapprocher du temps de l'entreprise et de son évolution rapide. L'intégration d'une forte composante numérique dans les formations doit être une priorité et être intégrée dans l'appréciation de la pertinence de l'inscription de la formation dans la carte régionale.

Il est en conséquence essentiel de maintenir une analyse précise et responsable des caractéristiques de chaque formation au service de l'emploi : attractivité des formations, taux de remplissage, taux d'insertion et potentiel de recrutement. Ces critères sont reconnus, ils doivent être mobilisés pour apprécier objectivement les qualités structurelles des formations. En conséquence, les formations proposant un enseignement professionnalisant reposant sur une véritable alternance entre temps

scolaires et périodes en entreprise, à même de faciliter l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle doivent être encouragées. Avec près de 25% de taux de chômage chez les moins de 25 ans présents sur le marché de l'emploi, c'est une absolue nécessité.

Enfin, nous regrettons qu'aucune donnée chiffrée ne nous permette d'apprécier si l'évolution de la carte permettra à la Bretagne d'atteindre ses objectifs de 20 000 apprentis dans le cadre de l'objectif national de « 500 000 apprentis ». Cela est regrettable au vu de l'ambition forte de ce plan.

Je vous remercie de votre attention.